



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023/038

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION NORD » - MISE
EN PLACE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DEPUIS LE
BUDGET PRIMITIF**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PEREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/038

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION NORD » - MISE
EN PLACE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DEPUIS LE
BUDGET PRIMITIF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022/200 du 08 décembre relative à la clôture du budget « Extension du Site »,

Vu la délibération n°2022/202 du 08 décembre 2022 relative au reversement de l'excédent au budget principal,

Vu la délibération n°2023/204 du 08 décembre 2022 relative à la création du budget « Extension Nord »,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu a clôturé son Budget annexe « Extension du Site » le 31 décembre 2022. Ce budget annexe comptabilisait les écritures de la première phase d'aménagement de la Technopole. La clôture de ce budget annexe a permis au budget principal de bénéficier d'un reversement de son excédent à hauteur de 2 204 004,51€.

Le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes a ouvert un nouveau budget annexe « Extension Nord » qui concerne la deuxième phase d'aménagement de la Technopole. Ce budget prévoit en dépenses le coût d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone, ainsi que les opérations financières de gestion de stocks. Il prévoit également des recettes issues de la vente des terrains aménagés.

Les ventes n'intervenant qu'en fin d'opération, il est nécessaire de financer ce budget annexe grâce à une avance remboursable versée par le budget principal. Il est proposé de récupérer le montant de l'excédent de la 1^{ère} phase d'aménagement afin de financer la 2^{ème} phase.

Le budget principal versera une avance remboursable au budget annexe « Extension Nord » à hauteur de 2 204 004,51€, le montant de cette avance remboursable sera porté au débit du compte 2745 du budget principal et au crédit du compte 168748 du budget annexe Lotissement. Un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des terrains le permet.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de la mise en place d'une avance remboursable depuis le budget principal vers le budget annexe « Extension Nord » à hauteur de 2 204 004,51€,
- Prévoit les crédits aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 mars 2023



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu